INSCRIPTION

Concours réservé aux Chefs Ramen professionnels

Toute inscription incomplète ne sera pas étudiée

PRÉSENTATION

Nom de famille :

Prénom :

Nom de famille à indiquer sur la veste du Championnat :

Prénom à indiquer sur la veste du Championnat :

Numéro de téléphone :

Mail :

RESTAURANT

Nom de votre restaurant :

Adresse du restaurant :

Code postal :

Ville :

Pays :

Nom du restaurant que vous représentez :

Ville que vous représentez :

FACTURATION

La facture sera établie : ☐ Au nom de l'entreprise ☐ À mon nom

Adresse de facturation :

Numéro de TVA* :

Code postal :

Ville :

Pays :

*À remplir seulement si la facture est au nom de l'entreprise

Taille de veste (S, M, L, XL, XXL, etc) :

Compte Instagram :

+ Fichiers à joindre :

- **Fiche de pré-inscription ci-dessus**
- **CV**
- **Photocopie d'une pièce d'identité**
- **Photos d'un de vos Ramen**
- **1 photo professionnelle**
- **Une vidéo :**
  1. Préparation du Ramen
- **Le règlement ci-dessous signé**

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RAMEN 2027

Art 1 - Organisation

Le Championnat de France de Ramen est organisé par la société Sushi-Robots.Les candidats doivent s'inscrire impérativement avant le **07 février 2027**. Il se déroulera à La Rochelle le **14 avril 2027** à l'Espace Encan sur une journée. À réception de leur confirmation de sélection, les candidats disposeront d'un délai d'une semaine pour confirmer leur participation. Pour le bon déroulement du concours, les participants devront respecter le règlement mis en place par les organisateurs.

Aucun arrangement de quelque nature que ce soit ne pourra être accepté concernant le non-respect du règlement ci-dessous.

Tout Chef Ramen qui se présente au concours mais qui ne remplit pas ces conditions se verra disqualifié sans aucun recours possible.

Art 2 - Participants / inscriptions / tarifs

a) Les participants
- Le Championnat de France de Ramen est ouvert à tous les Chefs Ramen professionnels en activité, âgés de 18 ans et plus. La compétition est individuelle. Aucun assistant n'est autorisé sur l'espace concours.
- Les participants doivent résider en France (Dom Tom compris), y travailler ou être français (et ayant travaillé en France plus de 5 ans dans le Ramen).

b) Les inscriptions
- Chaque participant pourra s'inscrire via le site internet **championnatfranceramen.fr.** La sélection des candidats est effectuée sur dossier et sur l'appréciation d'un premier jury. **8 candidats seront retenus**.

En cas de désistement, le candidat devra en informer l'organisateur par mail (contact@championnatfranceramen.fr). Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

c) Tarifs et facturation
- Le coût du concours est de 150 Euros HT, payable par virement bancaire sur réception de la facture. L'inscription sera finalisée dès l'envoi de l'email de confirmation et du règlement. Le règlement devra être effectué dans les délais d'une semaine. En l'absence de règlement dans le délai imparti, l'organisation se réserve le droit de proposer la place à un candidat inscrit sur liste d'attente. L'inscription comprend également 4 entrées gratuites au salon À la Table du Japon.

d) Transport et hébergement
Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du candidat.

Art 3 - Déroulement et obligations des participants

a) Un tirage au sort sera effectué par les organisateurs afin de déterminer le numéro de passage des participants.

b) Tous les participants devront se présenter à l'accueil de l'espace du concours à 8h30.

Chaque concurrent devra revêtir la veste officielle du concours sans ajout possible de marques et/ou autres publicités.

Le port d'une tenue professionnelle adaptée est exigé. Les cheveux devront notamment être entièrement couverts, conformément aux règles d'hygiène applicables en cuisine.

Nous imposerons les règles d'hygiène réglementaires en salle de préparation (HACCP) et sur l'espace concours.

Chaque concurrent devra apporter couteaux et autres accessoires qu'il jugera nécessaires pour assurer toutes mises en œuvre spécifiques.

Les candidats seront appelés par l'animateur, le jury ou les bénévoles dix minutes avant leur entrée sur l'espace concours. A partir de ce moment, le concurrent est maitre des lieux et de son espace dédié.

Art 4 - Communication et publicité

L'organisation se réserve tous droits à l'image concernant l'ensemble des participants et l'utilisation de tous les supports photographiques et vidéos sans en référer aux participants.

Les participants ne pourront arborer d'autres sponsors non officiels durant la manifestation.

Art 5 - Remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'issue du concours, **le 14 avril 2027**. Une photo de groupe réunissant l'ensemble des participants en tenue professionnelle sera réalisée à cette occasion.

Les trois premiers lauréats se verront remettre un trophée, et nos partenaires pourront également offrir des lots supplémentaires.

Date :

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)